Délib n° 20170124 14 DEPARTEMENT DU RHÔNE

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 24 janvier 2017 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 09 janvier 2017, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **29** Nbre de membres présents (quorum): 23 Nbre de voix délibératives : 130
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

METROPOLE DE LYON : Corine CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT
ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,
COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE
CURIS : Jean-Luc POIRIER, Stéphane FERRARELLI
LISSIEU : Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON
SAINT-CYR : Elaine DEBARD-CAULLIER
SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON, Olivier PERROT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER
COUZON : Gérard DARDET
LIMONEST : Eric MAZOYER
POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS
SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK
SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 09 FEV. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 5

Ont donné pouvoir : Denis VERKIN à Eric MAZOYER, Vincent PEYTEL à Anne-Laure MATHIAS, Nicolas POUSSINEAU à Romuald DELABIE., Charles MONNERET à Eliane DEBARD-CAULLIER,

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Eric MAZOYER

Convention caborne Billoud et Garnier Véricel à St Cyr au Mt d'Or

Par délibération en date du 25 septembre 2013 le SMMO a signé une convention de partenariat avec l'association cabornes et petit patrimoine de Saint Cyr.
Après avoir restauré l'enclos de la ROSETTE, et de nombreuses cabornes autour du sentier de l'homme et du paysage, les bénévoles des associations Cabornes et petit patrimoine, La Pie Verte, Vivre Saint Fortunat et Sauvegarde des Lavoirs et du petit patrimoine interviennent pour la restauration de deux cabornes situées sur Saint Cyr au Mont d'Or, sur les parcelles AE 21 et AE 24-25. Les associations en lien avec le SMMO et la commune ont négocié des accords pour leurs restaurations.
Le SMMO a été sollicité afin de mettre en place des conventions avec les propriétaires concernés comme cela est fait à chaque opportunité de restauration menée en partenariat étroit entre le réseau associatif et le SMMO.

Le conseil syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les conventions présentées et autorise le Président du SMMO à les signer.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Le Président
Max VINCENT

26 JAN. 2017